



DOSSIER CANDIDATURE SECTION SPORTIVE TENNIS DE TABLE

publié le 05/05/2023

Descriptif :

Dossier à compléter et remettre auprès du collège avant le mardi 23 mai 2023.

Le dossier de candidature ci-joint devra être complété et remis au collège à l'attention du Principal du collège, **avant le MARDI 23 MAI 2023.**

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-saujon/sites/coll-saujon/IMG/pdf/section_sportive_tennis_de_table_dossier_de_candidature_2023-2024.pdf

LA PERFORMANCE TECHNIQUE N'EST PAS OBLIGATOIRE PUISQUE NOUS ACCEPTONS LES DEBUTANTS.

Après réception des dossiers dans les délais, une commission de sélection se réunira pour étudier chaque dossier de candidature sur le plan scolaire.

Les dossiers de candidature retenus, l'élève et sa famille seront informés. Les élèves seront alors convoqué pour des épreuves physiques, le VENDREDI 26 MAI 2023 à partir de 13h30

A cette occasion, seuls les élèves sont pris en charge.

La candidature finale sera étudiée lors d'une 2ème commission et les résultats seront transmis aux familles à partir du LUNDI 19 JUIN 2023.

Les élèves retenus qui ne dépendent pas du secteur, devront faire une demande de dérogation (les modalités seront données par l'école ou le collège d'origine-il conviendra de cocher autres critères) avant la réponse de la commission.

Les élèves qui seront acceptés dans la SSTT devront apporter un certificat médical les autorisant à la pratique du tennis de table à un très bon niveau d'entraînement et en compétition. Ce certificat est obligatoire et devra être apporté au moment des inscriptions au collège (mi-juin 2023 ou au début de l'année scolaire 2023).

Pour tous renseignements : ce.0170387d@ac-poitiers.fr ou 05.46.02.83.43

La Direction Collège A. ALBERT - Saujon

Document joint

 [section_sportive_tennis_de_table_dossier_de_candidature_2023-2024](#) (PDF de 576.6 ko)